



**Groupe Rassemblement National**

## **Conseil municipal du 4 mars 2019**

### **Délibération n° 2019-021 : Maison de Bégon : convention cadre 2019-2021.**

#### **Intervention de Michel Chassier**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Quelques remarques sur cette délibération récurrente, puisqu'il s'agit de reconduire dans les grandes lignes la convention existante, à budget constant.

Une première question précisément sur le budget : 193 000 € pour la subvention principale, qui n'exclut pas comme nous le voyons régulièrement des demandes supplémentaires pour certaines actions ou des événements qui nous semblent pourtant relever des objectifs définis dans la convention.

Nous remarquons toutefois que ce montant est largement supérieur aux autres maisons de quartier :

- ALCV : 75 000 €
- ALEP : 73 000 €
- Provinces : 70 000 €

Certes vous rappelez sa spécificité et le fait qu'elle soit conventionnée avec la CAF comme Centre social. Mais il y a pour cela une subvention spécifique de la CAF, comme pour d'autres structures, nous aimerions par conséquent avoir une explication.

Sur les principes d'intervention et le projet associatif, il est globalement cohérent et s'appuie sur la réalité sociale du quartier, il nous semble important en effet que tous les publics puissent s'y retrouver, se l'approprier, et participer à la créativité du lieu.

Nous aurions pour notre part ajouté un autre objectif, celui de l'intégration.

Dans un quartier aux populations d'origines très diverses, il nous semblerait bénéfique de valoriser aussi notre culture locale, régionale et nationale, afin que les jeunes notamment s'imprègnent et s'approprient ce qui nous a constitué au fil des siècles.

Il ne faut pas voir le « vivre ensemble » comme la juxtaposition de communautés vivant chacun avec ses propres coutumes et ses propres valeurs, mais comme une invitation à s'intégrer pleinement dans le creuset de la nation française.